

TRAVAIL SUR PYLONE – CHATEAU D'EAU SANS SUSPENSION



PUBLIC CONCERNE

Toute personne qui est amenée à utiliser des E.P.I dans le cadre de sa fonction afin de réaliser des travaux sur pylône, toiture et/ou château d'eau

Prérequis : Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail. Etre âgé de 18 ans minimum et ne pas avoir le vertige



ORGANISATION

Durée du stage : 2 jours (14 heures)

Participants : 06 personnes maximum

Méthodes pédagogiques : Exposés didactique, démonstration

Exploitation individuelle et démonstration de chacun

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, équipements de protection individuelle et collective

Intervenant : Formateur expérimenté et spécialiste en travail en hauteur

Evaluation des acquis : Tests de connaissance théorique

Contrôle continu pour la partie pratique

Validation de la formation :

Une attestation et un passeport formation seront délivrés aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests pratique et théoriques

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion + terrain)

Date du stage : selon vos disponibilités



RECYCLAGE

Préconisé tous les 2 à 3 ans après la formation initiale
R 4323 - 106

Un **support de formation « Travail en hauteur – Port des E.P.I »** est remis à chaque stagiaire



OBJECTIFS

- ✓ Connaître la réglementation relative au travail en hauteur
- ✓ Connaître les principales protections collectives et équipement de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation
- ✓ Maîtriser l'utilisation des E.P.I et la mise en place de points d'ancrage et de ligne de vie temporaire



PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE

- La prévention – les statistiques – l'évaluation des risques
- Approche réglementaire du travail en hauteur
- Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles
- Les différentes catégories d'E.P.I, les normes
- Les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, maintien au travail, antichute)
- Présentation des différents E.P.I spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage
- Explication de la force choc et de l'effet pendulaire

FORMATION PRATIQUE

- Analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais
- Choix de la technique d'assujettissement en fonction du site
- Choix des E.P.I en fonction de la situation (longes, antichute à rappel automatique, coulisseau)
- Réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie (horizontale et verticale)
- Déplacements horizontaux et verticaux
- Utilisation des systèmes antichute sur support d'assurage flexibles et/ou rigides
- Poste de travail, installation d'équipements



CADRE REGLEMENTAIRE

Article R. 4323-106 du Code du Travail : l'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle, d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire

Décret 2004 - 924